



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2023-109

PUBLIÉ LE 17 AVRIL 2023

Sommaire

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, travail et de la solidarité de la région Centre-Val de Loire /

R24-2023-04-17-00001 - Décision affectations agents de contrôle et intérimis dans le Loiret (5 pages)

Page 3

Ministère de la Santé et de la Prévention /

R24-2023-04-11-00003 - CAF 41 - arrêté modificatif du 11 avril 2023 (2 pages)

Page 9

R24-2023-04-11-00004 - CPAM 45 Arrêté modificatif 11 04 2023 (2 pages)

Page 12

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
travail et de la solidarité de la région Centre-Val
de Loire

R24-2023-04-17-00001

Décision affectations agents de contrôle et
intérimis dans le Loiret

**DIRECTION REGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

DÉCISION

portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle
et gestion des intérimis

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités du Centre-Val de Loire

VU le code du travail, notamment ses articles R.8122-3 et suivants,

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

VU l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

VU la décision du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et solidarités du Centre-Val de Loire du 1^{er} juillet 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour le département du Loiret,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret les agents dont les noms suivent ci-dessous :

Unité de Contrôle NORD

Section 1 : M. Benoît LUQUET, inspecteur du travail ; par ailleurs, cette section se voit attribuer le contrôle du siège dans le Loiret et les établissements du Cher de l'entreprise portant SIREN 441 998 861

Section 2 : M. Nicolas MAITREJEAN, inspecteur du travail

Section 3 : Mme Céline ROCCETTI, inspectrice du travail

Section 4 : vacante

Section 5 : vacante

Section 6 : M. Luc INGRAND, inspecteur du travail

Section 7 : vacante

Section 8 : Mme Noémie RIVET, inspectrice du travail

Section 9 : Mme Sylvie GIRAULT, inspectrice du travail

Section 10 : Mme Bérangère WRZESINSKI, inspectrice du travail

Section 11 : Mme Raja FAIZ, inspectrice du travail

Unité de contrôle SUD

Section 12 : Mme Christel MARTIN, inspectrice du travail

Section 13 : vacante

Section 14 : vacante

Section 15 : Mme Solange KELEM, inspectrice du travail

Section 16 : Mme Sabrina ROUSSEAU, inspectrice du travail

Section 17 : M. Ludovic RESSEGUIER, inspecteur du travail

Section 18 : Mme Christel BEAUFRETON, inspectrice du travail

Section 19 : M. Franck THEBAUT, inspecteur du travail

Section 20 : M. Raphaël BRIGEON, inspecteur du travail

Section 21 : Mme Elisabeth NEMETH, inspectrice du travail

ARTICLE 2 : **L'intérim des postes vacants** (ou en cas d'absence de longue durée), est organisé selon les modalités ci-après :

Unité de contrôle NORD

Section 4 : Mme Bérangère WRZESINSKI, inspectrice du travail

Section 5 : Mme Sabrina ROUSSEAU, inspectrice du travail

Section 7 : M. Franck THEBAUT, inspecteur du travail

Unité de contrôle SUD

Section 13 : Mme Christel MARTIN, inspectrice du travail

Section 14 : Mme Solange KELEM, inspectrice du travail

ARTICLE 3 : en cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 2, l'intérim est organisé selon les modalités et l'ordre ci-après :

L'intérim de Christel BEAUFRETON est assuré par Christel MARTIN, Elisabeth NEMETH, Solange KELEM, Sabrina ROUSSEAU, Franck THEBAUT, Raphaël BREGEON, Noémie RIVET, Benoit LUQUET, Céline ROCCETTI, Bérangère WRZESINSKI, Luc INGRAND, Ludovic RESSEGUIER, Nicolas MAITREJEAN

L'intérim de Raphaël BREGEON est assuré par Franck THEBAUT, Christel MARTIN, Sabrina ROUSSEAU, Noémie RIVET, Solange KELEM, Elisabeth NEMETH, Christel BEAUFRETON, Céline ROCCETTI, Raja FAIZ, Nicolas MAITREJEAN, Benoit LUQUET, Sylvie GIRAULT, Bérangère WRZESINSKI

L'intérim de Raja FAIZ est assuré par Benoit LUQUET, Luc INGRAND, Nicolas MAITREJEAN, Solange KELEM, Bérangère WRZESINSKI, Franck THEBAUT, Christel MARTIN, Sabrina ROUSSEAU, Noémie RIVET, Ludovic RESSEGUIER, Elisabeth NEMETH, Céline ROCCETTI, Sylvie GIRAULT

L'intérim de Sylvie GIRAULT est assuré par Céline ROCCETTI, Bérangère WRZESINSKI, Ludovic RESSEGUIER, Benoit LUQUET, Nicolas MAITREJEAN, Noémie RIVET, Luc INGRAND, Franck THEBAUT, Sabrina ROUSSEAU, Raja FAIZ, Christel BEAUFRETON, Raphael BREGEON, Elisabeth NEMETH

L'intérim de Luc INGRAND est assuré par Bérangère WRZESINSKI, Nicolas MAITREJEAN, Céline ROCCETTI, Raja FAIZ, Benoît LUQUET, Solange KELEM, Elisabeth NEMETH, Ludovic RESSEGUIER, Raphaël BREGEON, Sylvie GIRAULT, Franck THEBAUT, Christel BEAUFRETON, Christel MARTIN

L'intérim de Solange KELEM est assuré par Raphael BREGEON, Christel BEAUFRETON, Sylvie GIRAULT, Franck THEBAUT, Sabrina ROUSSEAU, Bérangère WRZESINSKI, Ludovic RESSEGUIER, Raja FAIZ, Luc INGRAND, Céline ROCCETTI, Nicolas MAITREJEAN, Nicolas MAITREJEAN, Elisabeth NEMETH

L'intérim de Benoît LUQUET est assuré par Raja FAIZ, Noémie RIVET, Luc INGRAND, Bérangère WRZESINSKI, Raphaël BREGEON, Céline ROCCETTI, Sylvie GIRAULT, Solange KELEM, Christel BEAUFRETON, Christel MARTIN, Ludovic RESSEGUIER, Nicolas MAITREJEAN, Franck THEBAUT

L'intérim de Nicolas MAITREJEAN est assuré par Luc INGRAND, Sylvie GIRAULT, Benoît LUQUET, Ludovic RESSEGUIER, Céline ROCCETTI, Christel MARTIN, Elisabeth NEMETH, Raphaël BRIGEON, Solange KELEM, Noémie RIVET, Raja FAIZ, Bérangère WRZESINSKI, Christel BEAUFRETON

L'intérim de Christel MARTIN est assuré par Sabrina ROUSSEAU, Céline ROCCETTI, Raphaël BRIGEON, Elisabeth NEMETH, Christel BEAUFRETON, Sylvie GIRAULT, Franck THEBAUT, Noémie RIVET, Ludovic RESSEGUIER, Luc INGRAND, Bérangère WRZESINSKI, Solange KELEM, Raja FAIZ

L'intérim d'Elisabeth NEMETH est assuré par Ludovic RESSEGUIER, Raphael BRIGEON, Christel MARTIN, Christel BEAUFRETON, Noémie RIVET, Nicolas MAITREJEAN, Bérangère WRZESINSKI, Sabrina ROUSSEAU, Sylvie GIRAULT, Franck THEBAUT, Solange KELEM, Raja FAIZ, Benoit LUQUET

L'intérim de Ludovic RESSEGUIER est assuré par Elisabeth NEMETH, Solange KELEM, Bérangère WRZESINSKI, Sabrina ROUSSEAU, Luc INGRAND, Christel BEAUFRETON, Raja FAIZ, Nicolas MAITREJEAN, Franck THEBAUT, Benoit LUQUET, Christel MARTIN, Sylvie GIRAULT, Céline ROCCETTI

L'intérim de Noémie RIVET est assuré par Luc INGRAND, Franck THEBAUT, Céline ROCCETTI, Sylvie GIRAULT, Raja FAIZ, Benoit LUQUET, Raphael BRIGEON, Christel MARTIN, Bérangère WRZESINSKI, Sabrina ROUSSEAU, Elisabeth NEMETH, Nicolas MAITREJEAN, Ludovic RESSEGUIER

L'intérim de Céline ROCCETTI est assuré par Noémie RIVET, Ludovic RESSEGUIER, Raja FAIZ, Nicolas MAITREJEAN, Elisabeth NEMETH, Sabrina ROUSSEAU, Solange KELEM, Bérangère WRZESINSKI, Benoît LUQUET, Christel BEAUFRETON, Sylvie GIRAULT, Luc INGRAND, Raphael BRIGEON

L'intérim de Sabrina ROUSSEAU est assuré par Solange KELEM, Raja FAIZ, Christel BEAUFRETON, Raphael BRIGEON, Christel MARTIN, Luc INGRAND, Nicolas MAITREJEAN, Sylvie GIRAULT, Elisabeth NEMETH, Franck THEBAUT, Noémie RIVET, Benoit LUQUET, Céline ROCCETTI

L'intérim de Franck THEBAUT est assuré par Christel BEAUFRETON, Sabrina ROUSSEAU, Elisabeth NEMETH, Christel MARTIN, Sylvie GIRAULT, Ludovic RESSEGUIER, Benoit LUQUET, Luc INGRAND, Nicolas MAITREJEAN, Raphael BRIGEON, Céline ROCCETTI, Solange KELEM, Noémie RIVET

L'intérim de Bérangère WRZESINSKI est assuré par Nicolas MAITREJEAN, Benoît LUQUET, Noémie RIVET, Sylvie GIRAULT, Ludovic RESSEGUIER, Raja

FAIZ, Céline ROCCETTI, Christel BEAUFRETON, Christel MARTIN, Solange KELEM, Raphael BREGEON, Franck THEBAUT, Sabrina ROUSSEAU

ARTICLE 4 : La présente décision prend effet le 17 avril 2023 en abrogeant la décision du 1^{er} avril 2023.

ARTICLE 5 : La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités du Loiret sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 17 avril 2023
La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités du Centre-Val de Loire,
Signé : Anouk Lavaure

Ministère de la Santé et de la Prévention

R24-2023-04-11-00003

CAF 41 - arrêté modificatif du 11 avril 2023

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES

Arrêté modificatif du 11 avril 2023 – ADP CA CAF du Loir-et-Cher - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Loir-et-Cher

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

VU l'arrêté du 25 mars 2022 – ADP CA CAF Loir et Cher n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Loir-et-Cher ;

VU l'arrêté modificatif du 20 décembre 2022 – ADP CA CAF du Loir-et-Cher n°3/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Loir-et-Cher

VU la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des employeurs, de la Confédération des petites et moyennes entreprises ;

VU la notification de démission en date du 15 avril 2022 de Monsieur Thomas PRIGENT, personne qualifiée, à compter du 17 juin 2022 ;

VU l'arrêté du 3 avril 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

ARTICLE 1^{ER}

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Loir-et-Cher est modifiée comme suit :

2° En tant que Représentants des employeurs :

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises

Titulaire :

Mme KOZDRA (Charlotte) en lieu et place de M. BARRE (Jean-Louis)

Suppléant :

Mme BERNARD (Virginie) en lieu et place de Mme KOZDRA (Charlotte)

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine de l'organisme :

Sur désignation du préfet de région :

Un poste vacant suite à la démission de Monsieur PRIGENT (Thomas Patrick Marie)

ARTICLE 2

L'adjoint chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait à Orléans, le 11 avril 2023,

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation
Signé : Théophile TOSSAVI

Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées
Pour le ministre et par délégation :
Signé : Théophile TOSSAVI

Ministère de la Santé et de la Prévention

R24-2023-04-11-00004

CPAM 45 Arrêté modificatif 11 04 2023

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉ DES
COMPTES PUBLICS

Arrêté modificatif du 11 avril 2023 – CPAM 45 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loiret

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

VU l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

VU l'arrêté du 9 mai 2022 – CPAM 45 Conseil - n°1/2022 -portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loiret ;

VU l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 – CPAM 45 Conseil - n°2/2022 - portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loiret ;

VU l'arrêté modificatif du 19 octobre 2022 – CPAM 45 Conseil - n° 3/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loiret

VU les propositions de candidatures, émanant de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF), et, au titre des employeurs, de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME),

VU la proposition de candidature, émanant de l'Union nationale des syndicats autonomes ;

VU l'arrêté du 3 avril 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{ER}

Est nommé membre du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loiret :

1° En tant que personne qualifiée dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation de l'Union nationale des syndicats autonomes :

Titulaire :

M. GUERVIN (Patrice) en lieu et place de M. CATON (Dominique Robert)

ARTICLE 2

L'Adjoint chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre –Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 avril 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation
Signé :Théophile Yaovi TOSSAVI

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
Signé : Théophile Yaovi TOSSAVI